Image not found or type unknown

Je me Pacs avec mon compagnon

Par **Nath38**, le **09/02/2012** à **19:39**

Bonjour

Dans le cadre d'un PACS à ton le droit de prendre le nom de son compagnon ou faut il garder son nom de jeune fille ?

Merci Nath.

Par **youris**, le **09/02/2012** à **20:01**

bjr,
même en étant mariée une femme conserve le nom de famille figurant sur son acte de naissance.
ce n'est qu'un usage que l'épouse utilise comme nom celui de son mari.
La conclusion d'un Pacs ne permet pas d'utiliser comme nom d'usage le nom de son partenaire.
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés